



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 17 AOÛT 2020

Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Jérémie LETERTRE. Anthony MANGENEY. Fleur COUSSANTIEN. Valérie LOISELEUX. Thomas BAZIN. Freddy LAROCHE.

Absents :

Laëtitia AUDIN : pouvoir à Valérie LOISELEUX
Raphaël POTDEVIN : pouvoir à Sandrine MONCHET
Yannick NOÉ : pouvoir à Sylvain ALLONSIUS
Gaël BAZIN : pouvoir à Jérôme HANOTAUX

Secrétaire de séance : Sandrine MONCHET – Début de séance à 20:10.

Il est précisé que M. Jordan POTDEVIN a manifesté sa décision de démissionner du conseil, compte tenu de sa charge de travail. La sous-préfecture de Vervins en a été avisée.

Pour faciliter le déroulement du conseil, les documents nécessitant vidéoprojection ont tous été présentés en début de séance, mais le contenu de ces présentations figure ici dans l'ordre du jour de la convocation.

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Exploitation forestière et voies communales

La voie communale reliant Hurtebise à Iviers a de nouveau fait l'objet de dégradations consécutives à l'exploitation forestière, ce qui a motivé une rencontre avec les représentants de l'ONF le 31 juillet, puis un courrier à cet organisme demandant l'instauration de zones de stockage et de chargement **séparées de la route**. Dans le cas d'utilisation de véhicules de plus de 26 tonnes, le conseil approuve à l'unanimité l'arrêté municipal pris le 3 août 2020, imposant aux ayants-droit d'utilisation de cette voie communale de prévenir la mairie au moins trois jours avant exploitation pour permettre un état des lieux, et approuve que soit demandé à l'exploitant du récent chantier, qui ne s'est pas conformé à plusieurs obligations légales et consignes de l'ONF, notamment du fait de la traction de grumes sur la route, de participer financièrement à la remise en état de la chaussée.

Remise en état de l'orgue

L'orgue de l'église Notre-Dame appartient à la commune, qui a reçu un devis concernant sa remise en état partiel, c'est-à-dire dans l'état correspondant à la réfection de 1961, qui avait conduit à son classement par les Monuments Historiques en 1965 et ayant permis à cette époque l'organisation de plusieurs concerts de grande qualité. Le devis a été communiqué aux membres de conseil et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 31 252 € HT sous réserve que certains travaux de nettoyage soient réalisés par les membres de l'association des Amis de l'orgue. Cette association verserait 10 000 € à la commune, sur ses fonds propres collectés en vue de ce type de restauration.

Le maire étant sorti (du fait qu'il préside l'association des Amis de l'orgue), le conseil approuve à l'unanimité des présents l'acceptation d'un don de cette association à hauteur de 10 000 €, charge le maire de confier les travaux de remise en état au facteur d'orgue Pierre-Adrien PLET, pour le montant

indiqué et sous réserve de l'accord de la DRAC, et de déposer toutes demandes d'aides, le reste étant à la charge de la commune.

Projets Urbanisme : information

Le maire informe le conseil qu'il a déposé un recours auprès du Préfet de Région, visant deux avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui lui paraissent contraires à ce qui est spécifié dans le PLU d'Aubenton. Il lui paraît important que le contenu du PLU soit respecté par les habitants, et ils font l'effort de le respecter lors du dépôt des demandes de PC ou des déclarations préalables. Des avis contradictoires émis par l'ABF risquent d'introduire un régime d'insécurité juridique qui inciterait les habitants à préférer courir le risque de ne pas déclarer les projets de chantier.

Projets urbanisme : Bois Millet / Gros Cerisier / Îlot Gosset-Doré

Ces projets seront travaillés de manière plus approfondie en réunion de commission Urbanisme, convoquée par Jérôme HANOTAUX le 19 août.

- Pour le lotissement actuel du *Bois Millet*, il s'agit d'implanter la voirie définitive. Ces travaux risquent d'être entrepris sans bénéficier d'une partie subventionnable car il semble qu'aucune délibération n'ait été prise lors des mandats précédents pour fixer le statut de cette voirie en tant que voirie communale et entrant dans l'espace public. Le délai légal entre la définition de ce statut et la possibilité de subvention départementale APV est de 2 ans.

Pour le cas de l'absence de délibération antérieure, le conseil approuve à l'unanimité le classement de la voirie provisoire actuelle en voirie communale entrant dans l'espace public. Les travaux de voirie seront néanmoins entrepris en absence de subvention APV, en cherchant à obtenir d'autres aides.

- Il est prévu une extension du lotissement du *Bois Millet* par acquisition des trois parcelles qui le bordent vers l'Est. Les trois ou quatre habitations à venir seraient construites selon les mêmes règles architecturales que l'existant, sur terrains de grande surface, de manière à donner à ce nouveau quartier une allure homogène et de qualité. Le terrain communal bordant les lots 3, 4 et 5 ne sera pas construit, mais pourrait être occupé par une partie de la voirie de l'extension.
- Le terrain du *Gros cerisier* pourra servir d'implantation à un habitat locatif, également de très bonne qualité, pour seniors, sur le modèle de ce qui s'est réalisé à Hirson à l'emplacement dit des serres Sénéchal. Les contacts sont pris entre Jérôme HANOTAUX et l'office public de l'habitat de l'Aisne (OPAL). Un projet à longue échéance, mais qui sera facilité par la duplication de cette réalisation, tout en y ajoutant des jardins. La présence locale de l'ADMR est un plus pour ce projet.
- Concernant l'immeuble du 7 place de l'Église, entre les ruelles Gosset et Doré, une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste est engagée. La récupération par la commune de l'îlot constitué par les parcelles situées entre ces deux ruelles permettra de créer les stationnements qui manquent cruellement tant pour desservir l'église que la salle culturelle.

Projets : Abri voitures ADMR / Bardage salle culturelle

- Le projet permettant le stationnement couvert de 6 VL, dont 3 véhicules ADMR, et éventuellement de véhicules communaux, en prolongement du porche actuel, est présenté par Sandrine MONCHET qui a réalisé des vues 3D selon deux options avec ou sans divisions de la toiture. L'option toiture unique sera préférée si elle se révèle compatible avec la forte pente du sol. Le conseil approuve que, pour un projet de ce type, les plans soient réalisés par nos soins (SM & JH) plutôt que confiés à un prestataire.

- La salle culturelle a été construite sans isolation des murs pignons. La période actuelle des aides est adaptée à une amélioration significative du bilan thermique (qui reste à faire) par isolation extérieure, d'autant plus que le bardage actuel est à remplacer. Une fresque représentative des exploits de Mermoz pourrait recouvrir l'ensemble du pignon Sud et une esquisse a été demandée en ce sens.

Autres projets présentés

Ont également été présentés comme devant être étudiés par la commission Urbanisme : la réalisation d'un appentis servant d'atelier-garage (pour minitracteur et remorque balayeuse-désherbeuse) au dos du bâtiment rue des remparts, le club-house du CSA au stade, l'implantation d'une aire camping-cars à l'Est du stade, un éclairage réduit ou balisage nocturne (après 22h) et, de manière urgente : les dispositifs de limitation effective de la vitesse à Aubenton et à Ribeuville. Ce sujet a été abordé le matin même avec 2 représentants de l'ADICA.

Délégations en matières diverses selon modèle préfectoral

Afin d'éviter de recourir à répétition au formalisme des délibérations la préfecture propose aux conseils municipaux une délibération globale traitant de 28 cas de délégation au maire. Ce projet était joint à la convocation, mais il s'avère qu'il est passé inaperçu. Compte tenu de son importance (et de l'absence de quatre conseillers), le maire propose de reporter cette discussion au prochain conseil.

Délibération pour la télétransmission des actes

Informé des possibilités de transmission des actes par voie électronique entre la commune d'Aubenton et les représentants de l'État (préfecture et sous-préfecture), à l'unanimité, le conseil municipal autorise la commune à recourir à la télétransmission et autorise le maire à signer le marché passé auprès du tiers homologué sélectionné après mise en concurrence et autorise le maire à signer la convention entre la commune et le représentant de l'État fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission.

Sécurité : vidéo-surveillance, analyseur de trafic, miroirs concaves

- Jérôme HANOTAUX se charge de réunir les informations sur les systèmes actuels et a le contact départemental relatif aux aides API sur ce sujet, jugé prioritaire par le conseil départemental.
- Les analyses de trafic faites par le département nous seront communiquées et peuvent nous éviter l'achat d'un dispositif, dont Jérémie LETERTRE propose plutôt la location en cas de besoin.
- L'implantation de miroirs concaves sera étudiée cette fin de semaine avec l'ADICA. Ils ne peuvent être disposés, dans l'espace public, qu'en vis-à-vis d'un STOP (sortie ADMR, intersection RD5-RD37 RD5-RD38 RD5-Route d'Hurtebise). En sortie de la cour Collin, il faudrait installer des miroirs de petite dimension sur les montants du portail.

Sécurité : création d'une interdiction de stationnement carrefour RD5-RD37

Du fait du manque de visibilité provoqué par le stationnement éventuel de véhicules, le conseil approuve, à l'unanimité, une interdiction de stationnement côté 6 rue du Dr. Josso, à déterminer et matérialiser par les services techniques, incluant au moins le passage piétons sur une distance comprise entre 10 et 25 mètres.

Sécurité : barrières police (dites barrières Vauban)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour communiqué par Internet. Le conseil approuve à l'unanimité cet ajout qui vise à responsabiliser les propriétaires de biens immobiliers présentant un danger pour la population (parties de cheminées ou corniches risquant de tomber) et pour lesquels la mairie introduit des mesures de protection par implantation de barrières. Compte tenu des tarifs de location constatés pour de telles barrières, le conseil décide, à l'unanimité, de fixer à 10 euros par mois et par barrière le tarif de location. Les propriétaires concernés en seront avisés.

Projet éolien Eurocape (Hannappes-Bossus)

Le maire et le premier adjoint ont reçu les représentants de la société *Eurocape*, promoteur d'un parc éolien de 6 machines (5 Hannappes et 1 Bossus) demandant l'autorisation de passage vers le Coq Vert à travers la voie communale afin d'acheminer les mats et pales par le chemin bordé de haies reliant le calvaire de Logny à celui d'Hannappes, ce chemin étant rectifié en conséquence. Une compensation financière de 2000 euros par an est proposée à la commune. Votant à l'unanimité, le conseil se prononce contre un tel projet éolien qui ne peut que dégrader le paysage de Thiérache qu'il tient à préserver.

Comité des fêtes : achat chapiteau

L'enregistrement de la dissolution de l'ancienne association vient d'être signifié par la sous-préfecture et Sylvain ALLONSIUS a fait procéder au virement des fonds sur le compte de la commune.

Considérant les différences de qualité et de temps de montage avec les offres concurrentes, le conseil approuve, à l'unanimité, l'achat d'un chapiteau Trigano 8m x 16m soit 128 m2, ces plus grandes dimensions étant compatibles avec l'emplacement actuel. Le prix de 10 900 € TTC pourra être réduit par subvention DETR si convention de partage avec commune voisine.

Achat de conteneurs (restauration scolaire)

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'achat d'un conteneur Thermoport neutre CP27 et d'un conteneur Thermoport chauffant XG52 aux prix respectifs de 395 et 1260 € HT pour le transport des repas scolaires depuis le restaurant municipal scolaire d'Hirson.

Recrutement d'agents groupe scolaire et salles municipales

Jérôme HANOTAUX et Sandrine MONCHET présentent une étude complète de la répartition des tâches et horaires entre les agents chargés à la fois du nettoyage, périscolaire, accompagnement bus, faisant fonction d'ATSEM... Du fait du travail à temps partiel, il s'agit à l'heure actuelle de 4 postes, dont 3 seront à renouveler au 1^{er} septembre. La gestion des temps de travail et des tâches est complexe et implique une lourde charge pour les élus. L'accent est mis sur le besoin de recourir cette fois à du personnel permanent et expérimenté, plutôt qu'à des postes dits de retour à l'emploi, moins coûteux mais plus aléatoires et nécessitant de recommencer annuellement les procédures. Les calculs d'impact budgétaire de 3 recrutements CDD se révèlent inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget primitif (NB- un de ces recrutements correspondant au remplacement de Solenne LAROCHE). A l'unanimité, le conseil approuve le principe de ces recrutements, à effectuer d'ici la rentrée.

Temps de travail secrétariat

Il s'avère que le transfert de la comptabilité vers la cc3r a permis de fiabiliser les affectations budgétaires avant transfert vers l'Agent comptable, mais ne réduit pas de manière significative le temps de traitement des factures au niveau de la commune, voire même l'allonge si l'on compare avec l'utilisation du module comptable du logiciel JVS permettant un interfaçage direct avec l'outil CHORUS d'arrivée de factures dématérialisées et du fait de la réalisation de bordereaux récapitulatifs. Et à ces tâches comptables s'ajoute une forte croissance du travail de secrétariat avec les arrêtés et courriers recommandés divers, et les nombreuses demandes impliquant des recherches dans l'état-civil. De plus, il s'avère qu'il est souvent fait appel à la secrétaire pour des missions type « France-Service » de dossiers retraite, photocopies. Le conseil estime normal que cette aide à la population soit maintenue.

Sur les semaines écoulées depuis la prise de fonction, il y a eu 4 à 5 heures supplémentaires en moyenne, ce qui traduit cette croissance d'activité. Le conseil vote dès à présent, à l'unanimité, une augmentation de 3 heures de l'horaire hebdomadaire de la secrétaire.

Matériel de reprographie

S'il est encore apte à des travaux ponctuels et lents, le photocopieur du secrétariat est maintenant obsolète, provoque des bourrages à répétition et entraîne une perte de temps pour la secrétaire (cf.

ci-dessus). Le conseil approuve, à l'unanimité, l'achat d'un photocopieur moderne avec avalueur d'originaux et permettant le tri et l'agrafage des copies. Ces dernières options étant aptes à la préparation rapide des documents diffusés en conseil, ou encore à l'impression des futurs numéros du journal municipal.

Location des garages de l'ancienne gendarmerie

Le maire et le premier adjoint se sont rendus le 5 août au domicile d'un habitant d'Aubenton occupant un garage sans en payer le loyer depuis plusieurs mois malgré les relances des Finances publiques. Celui-ci s'est engagé à le débarrasser de tout matériel entreposé et à le restituer avant le 1^{er} septembre au plus tard, ainsi qu'il a été consigné dans le procès-verbal établi à l'occasion de cette visite.

Convention scolaire : amendement

La convention scolaire établie entre Aubenton et les communes voisines de Logny, Beaumé et Besmont prévoit un calcul annuel des frais de scolarité. Le conseil approuve, à l'unanimité, qu'une solution plus simple soit trouvée, quitte à ne pas répercuter les hausses prévisibles de coûts salariaux, en prenant un montant forfaitaire accepté par tous et indexé par exemple tous les 3 ans sur un indice du coût de la vie.

Questions diverses

- Journées du Patrimoine 2020 : elles auront peut-être lieu au niveau national les 19 et 20 septembre. Pour Aubenton, Jan Van Mol proposerait un concert d'orgues (électronique pour l'essentiel mais aussi sur notre vieil instrument) et de chant (Sarah Van Mol, Soprano). Et aux journées 2021, participation officielle d'Aubenton (« vers le bas et vers le haut... ») avec, en plus, un orgue de 1735 peut-être déjà opérationnel.
- Cimetière : rapport commission Travaux : présentation par Sandrine MONCHET d'une simulation du « jardin du souvenir » avec gazon et lavandes, et de la butte arrière recouverte de bruyères. Il est entendu que l'engazonnement se limitera à cette partie, et tout le quart attenant servira d'expérimentation à l'ensemble : géotextile/graviers/cailloux.
- Cimetière : informatisation des données. Les fichiers réclamés au prestataire ELABOR sont arrivés, ce qui devrait permettre de corriger les erreurs rencontrées et d'avoir enfin une base de données facilement consultable. Le module « cimetière » de JVS pourra être testé.
- Réunion « Acteurs économiques » du 19 septembre : les invitations ont été distribuées.
- Publication Le Courrier : rencontre avec Benoît TAQUET le 19 août.
- Bilan Centre ASLH de l'APTAHR : satisfaction générale.
- Bilan Micro-Folie : un bilan très mitigé, à la fois sur la communication, manquant de clarté et très peu incitative, et sur le contenu. Si les aspects « atelier numérique » ont pu séduire car il s'agit d'une véritable initiation avec un matériel 3D parfois vu pour la première fois, la partie musées du monde ne pousse pas à l'observation approfondie et plutôt à la dispersion. Concernant la fréquentation, il est heureux que les enfants de l'ALSH en aient profité car moins d'une dizaine d'habitants se sont rendus sur place.
- Visite hameaux du 6 septembre
- Déploiement fibre optique : nous avons tous constaté la rapidité de mise en place des fibres presque immédiatement après le passage des gaines en tranchées. Un projet qui avance vite.

La séance est levée à 23:55.